

Lancement du concours d'urbanisme et d'architecture pour la réalisation d'un éco quartier sur le site Carré Vert (ex-Artamis)

Allocution de **M. Laurent Geninasca**, architecte FAS SIA
Professeur invité à l'EPFL, Associé du bureau Geninasca Delefortrie (NE)
président du jury

1. Principe et modalités du concours

Il s'agit d'un concours d'architecture selon la norme SIA 142 conforme aux dispositions légales des marchés publics sur les plans international, national et cantonal.

Ce concours est ouvert à tous les architectes porteurs d'un diplôme des grandes écoles suisses (EAUG, EPFL, EPFZ, Mendrisio) et des HES et/ou inscrits au registre suisse des architectes, ainsi qu'aux architectes étrangers bénéficiant de papiers reconnus comme équivalents.

Ce concours à deux degrés se déroule de manière anonyme, car les dossiers sont transmis munis d'une devise, les auteurs des projets ne sont pas identifiables par le jury. Cette manière de faire favorise un jugement objectif: seule la qualité de ce qui est présenté compte.

2. Calendrier, déroulement, règlement, procédure

L'annonce du lancement du concours a été faite hier, lundi 27 avril 2009, par voie de presse. Les architectes intéressés peuvent désormais s'inscrire et obtenir les documents nécessaires à l'établissement de leur projet : règlement et programme du concours, plans et coupes du site et documents annexes.

A partir de là, les architectes ont 4 mois pour développer leur réflexion, le **rendu du premier tour** étant arrêté **au 21 août 2009**.

Le jury siègera lors de la première quinzaine de septembre. Il passera plusieurs jours à analyser les plans et maquettes des projets expertisés au préalable sur le plan technique pour, en finalité, choisir 10 projets qui seront retenus pour le second tour. **Le 16 septembre prochain, les auteurs de ces projets seront avisés du résultat** par voie notariale afin de préserver l'anonymat de la procédure.

Lors de la deuxième phase, les architectes devront développer plus avant leur projet en s'appuyant sur les critiques personnalisées que leur auront adressé entre-temps le jury. Le **rendu** de ce **second tour** est arrêté **au 17 décembre 2009**.

Le jury examinera les 10 projets rendus lors de la deuxième moitié de janvier et après délibérations choisira le projet gagnant.

La remise des prix aura lieu à partir du 8 février 2010.

3. Ce qui est attendu des participants

Pour le premier tour, l'intérêt du concours repose essentiellement sur la capacité des concurrents à mettre en valeur spatialement et architecturalement ce programme spécifique, à savoir pour l'essentiel, les 27'000m² de logement, les 5'000m² de surfaces

d'activité (commerces de proximité, PME, locaux associatifs, culturels, ateliers) et le demi groupe scolaire.

Cette combinatoire de programmes propre à cet éco quartier, et plus particulièrement la présence d'activités diverses aux niveaux des rez-de-chaussée et des premiers étages, doivent favoriser des réponses novatrices sur le « vivre ensemble » à l'intérieur de cet îlot urbain et en parallèle à diminuer au maximum l'empreinte écologique des futurs habitants.

Les documents demandés aux concurrents pour le 1^{er} tour se résument à une maquette blanche au 1 :1000^{ème} et à 4 planches de format A1, dont une consacrée à l'explication du concept urbanistique, architectural et environnemental. Les autres comportent les plans de situation et des étages, les aménagements extérieurs, et les plans des typologies des logements et les coupes.

Seront retenus pour le deuxième tour, les projets présentant la meilleure adéquation entre le site, ses problématiques et les programmes des différentes entités.

Les critères de jugement sont : insertion urbaine / qualité des espaces collectifs / qualités architecturales / qualité des différentes typologies d'appartement / cohérence des solutions en rapport avec la notion d'éco quartier / économie, rationalité, faisabilité opérationnelle du projet et qualité d'innovation.

Au 2^{ème} tour, les concurrents devront approfondir et préciser leur projet initial en tenant compte des critiques personnalisées que leur aura adressées le jury. Les documents exigés sont au nombre de 7 planches A1. Le niveau d'information est plus élevé qu'au premier tour. L'échelle des dessins, les coupes constructives, les rapports sur les choix techniques et énergétiques, les informations quantitatives doivent permettre au jury de se faire une opinion précise, à la fois sur l'architecture des projets, mais aussi sur leur impact énergétique et économique.

4. Mention des membres du jury et du fonctionnement

Le jury est composé de représentants des maîtres de l'ouvrage (canton, commune, CODHA, Coopérative des Rois, Fondation pour le logement social) et de membres professionnels (majorité selon SIA). Ces derniers sont pour la plupart extérieurs au canton, représentent différentes tendances de l'architecture suisse et auront donc des regards différenciés sur les propositions qui leur seront soumises.

Il s'agit pour les membres professionnels d'Anita Frei et de moi-même (Laurent Geninasca), respectivement vice-présidente et président, de Silvio Albino de la Maison de quartier de la Jonction, de Geneviève Bonnard de Monthey, de Luca Deon de Lucerne, de Jean-Claude Frund de Neuchâtel, d'Olivier Lassere de Lausanne, d'Alain Louis de Genève, de Luca Merlini de Paris/ Lausanne et de Renato Salvi de Delémont.

Comme déjà évoqué, le jury se réunira à deux reprises, en septembre de cette année et en janvier prochain. A chaque fois, il siègera pendant plusieurs jours, afin d'analyser, de débattre et de se faire une opinion sur les solutions qui lui seront soumises, pour en finalité dégager un premier prix.

Neuchâtel, le 22 avril 2009, LG/lg